

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 37 (1966)

Heft: 4

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Bilan au 31 décembre 1965

	Recettes Fr.	Dépenses Fr.
Caisse	4.30	
Compte des chèques postaux	4 916.07	
Titres : dépôt BPS Delémont	92 975.—	
dépôt BPS Moutier (immeuble)	16 000.—	
Dépôts : s/c. 8202 et 21894	14 005.25	
s/c. 16676 (sentier gorges)	16 881.85	
s/c. 19860 (fonds cinéma)	3 271.85	
Immeuble Moutier, prix d'achat	73 267.30	
Immeuble : c/c. BPS gérance Moutier	12 510.90	
Mobilier	1.—	
Fonds de réserve	20 456.85	
Capital au 1 ^{er} janvier 1965	250 606.92	
Excédent de recettes	3 683.45	
	254 290.37	254 290.37
	254 290.37	254 290.37

Delémont, le 15 janvier 1966.

Le caissier : H. FARRON

3. Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, 2 février 1966, à la vérification des comptes de l'ADIJ pour l'exercice 1965.

Les différents comptes ont été pointés et contrôlés et les pièces justificatives vérifiées, ainsi que le bilan et l'état de fortune de l'ADIJ. Les papiers valeurs et pièces de contrôle ont été produits et vérifiés. Le tout a été trouvé en très bon ordre et établi avec maîtrise.

Les soussignés se font un plaisir de recommander l'approbation des comptes de l'ADIJ pour l'année 1965 et remercient le caissier M. Henri Farron, pour la bonne tenue et présentation de ses comptes.

Delémont, le 2 février 1966.

Les vérificateurs :

Pour la commune de Renan :
Ch. MONNAT

Pour la commune de Delémont :
J.-L. IMHOF

Le vérificateur permanent :
W. WÜST

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont.
Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont, bureau de l'ADIJ ;
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63.
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :
25-10213. Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.